

Procédure à suivre en cas de retard ou d'avance des trains marchandises en zone frontalière.

5 2 1

# Train de marchandises en provenance de l'étranger, avec plus de 60 minutes de retard.

EF responsable

Surveillance du trafic arrivant

Si pas d'absorption du retard possible en gare-frontière, les 3 options suivantes sont à disposition:

1. Continuation retardée (max. 10 heures) dès la gare-frontière

- Clarifier les possibilités avec la gare-frontière

2. Report des charges (rétention):

- Information à la gare-frontière
- Commande des prestations supplémentaires nécessaires

3. Parcage intermédiaire des charges :

- Clarifier les possibilités avec la gare-frontière
- Supprimer les sillons
- Organiser la continuation

Si aucune des 3 options n'était réalisable, le train est à refuser à l'étranger et le sillon transitant la frontière doit être supprimé

Infrastructure responsable

Vérifier la faisabilité interne dans le noeud

1. Continuation retardée (max. 10 heures) dès la gare-frontière

- Clarifier la faisabilité
- Déterminer le faisceau d'entrée

2. Report des charges (rétention) :

- Clarifier la faisabilité
- Coordonner les prestations supplémentaires nécessaires.
- Assurer la communication en interne

3. Parcage intermédiaire des charges :

- Clarifier la faisabilité et, si possible en aval :
  - déterminer le lieu de parcage
  - donner l'ordre de manoeuvre

# Train de marchandises en provenance de l'étranger, avec plus de 60 minutes d'avance.

## EF responsable

- Surveillance du trafic arrivant
- Les raisons justifiant la circulation en avance (planification des ressources, par ex. ) doivent être communiquées au gestionnaire Infra.

Il y a 2 options à disposition:

1. Parcage des charges jusqu'à l'heure planifiée:
  - Clarifier les possibilités avec la gare-frontière

2. Continuation en avance possible( max. 4 heures):
  - Clarifier l'engagement des ressources (personnel, loc)
  - Jusqu'où peut-on circuler en avance ?
  - Evtl. report de la charge

Si aucune des 2 options n'était réalisable, le train est à refuser et à parquer sur le réseau étranger

## Infrastructure responsable

Les trains circulant avec plus de 60 minutes d'avance sont à annoncer par le gestionnaire Infra voisin à la gare-frontière.

Décision d'acceptation oui / non et à communiquer au gestionnaire Infra requérant

1. Parcage des charges jusqu'à l'heure planifiée:
  - Clarifier les capacités de parcage sur son propre réseau
2. Continuation en avance possible( max. 4 heures):
  - Clarifier la capacité de circulation sur le réseau par le régulateur du centre d'exploitation
  - En cas de report de la charge, assurer la communication interne.